

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX  
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de janvier, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols Les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 19 janvier 2024

Présents : François BLACHE, Anne-Marie ROUDIL, Lionel VIALLE, Jérôme VIALLE, Claire JOUY, Baptiste BONNET, Marc-Henri BOUCHET, Sabine VIALLE

Absents : Jessica CHANAL, Julien BONNET

Secrétaire de séance : Anne-Marie ROUDIL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Lecture du compte-rendu du 14 décembre 2023, approbation à l'unanimité

**D2024-001/ Autorisation au Maire d'engager le quart des dépenses d'investissement de l'année N-1, Budget général**

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 0 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité

**D2024-002/ Autorisation au Maire d'engager le quart des dépenses d'investissement de l'année N-1, Budget annexe vente de chaleur**

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 0 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité

**D2024-003/ Délibération concernant la rémunération de l'agent recenseur 2024**

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 0 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité, versement de la DFR en totalité, prise en charge des frais kilométriques et paiement des journées de formation

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX  
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**D2024-004/ Avis du conseil municipal concernant le 1<sup>er</sup> arrêt du document Programme Local de l'Habitat rédigé par la CAPCA**

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 0 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Avis favorable à l'unanimité, avis favorable mais souhaite un document plus en adéquation avec le PLU existant concernant les zones urbanisables et une meilleure prise en compte du potentiel des hameaux.

**D2024-005/ Proposition d'achat des parcelles de la propriété de Marie DUROUX**

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 0 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 5

Adopté à l'unanimité, proposition d'achat des parcelles E106, H 334, 553, 554 et 555 pour une surface totale de 2ha925 pour un montant de 2340€ soit 800€/hectare

**Questions diverses**

- Certificat d'économie d'énergie : la mairie peut bénéficier gratuitement du remplacement des éclairages extérieur en LED et de dispositifs économiseur d'eau sur la robinetterie, le matériel sera commandé et installé par les agents techniques
- Camping : le camping est loué pour le week-end du 08 et 09 juin en totalité, mobil 'home, tentes et emplacement, ainsi que la salle des fêtes pour une fête de famille, un tarif global a été proposé pour 593€ + location de la salle
- Campagne de stérilisation des chats : un arrêté avait été pris jusqu'au 31 décembre 2023, 4 chats ont été stérilisés, la campagne sera renouvelée dès le début d'année 2024, la commune va acheter 2 cages.
- Distributeurs de « sacs à crottes » : le conseil municipal des enfants avait envisagé l'achat de 2 distributeurs, un seul a été posé à ce jour Place Marie Giraud, un deuxième sera inscrit au budget 2024 et installé aux abords de l'école
- La commune a déposé une demande de subvention auprès de la Région AURA. Un dispositif de prise en charge du transport est proposé par la région si les enfants participent à une classe montagne, les écoles seront en voyage à Bouvante dans le Vercors. La commune dépose le dossier de subvention est se porte garante du règlement du voyage, les opérations comptables nécessaires seront inscrites au BP 2024.
- Maison Saint Etienne : lors du prochain conseil municipal les règles d'attribution de la maison seront fixées, à ce jour aucune offre n'a été déposé, la date butoir du 31 décembre 2023 a été prolongée. Les clés sont disponibles en mairie pour la visite
- Loyers du Presbytère : lors de la dernière réunion du conseil municipal la question de l'augmentation des loyers des appartements du Presbytère a été évoqué, renseignements pris auprès d'Ardèche Habitat l'IRL n'est pas applicable car les loyers plafonds seraient dépassés.
- Rencontre avec la Préfecture le 22/01/2024, limitation de l'urbanisme : la rencontre s'est déroulée en Préfecture avec le directeur de Sydéo et Mr Joseph des services préfectoraux, la DDT n'a pas participé à la rencontre. Le syndicat Sydéo a apporté des réponses pertinentes aux questions soulevées lors de la première rencontre. La commune de Marcols, soutenu par Sydéo a pu faire valoir sa bonne gestion de la ressource en eau potable. Le propriétaire de la

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX  
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

nouvelle source à l'étude sera rencontré en février 2024. Le dossier avance favorablement, la levée de l'interdiction paraît à ce jour envisageable

- **Multiservices** : la gérante du commerce a annoncé la fermeture le 31 janvier 2024, pour une durée allant jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet. Les termes du bail commercial ne permettent pas une fermeture aussi longue, suite à une rencontre provoquée à l'initiative de la mairie avec la gérante, il est envisagé que le commerce ferme pour une durée plus courte pour permettre à la gérante de proposer une solution à long terme. Si les termes du bail ne sont respectés la commune envisagera une rupture.

Une durée de fermeture d'1 mois semble envisageable, passé ce délai la géante devra se prononcer sur l'avenir donné au commerce. Une location saisonnière a été proposé par la gérante à partir de juillet. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette proposition, le principal objectif étant de pérenniser le service apporté aux résidents du village tout au long de l'année

- **Location de la salle des fêtes en été** : une délibération existe quant à la location de la salle durant la période d'activité du camping, la salle ne peut pas être louée en juillet et en août pour des festivités se prolongeant le soir. Plusieurs demandes de location ont été faites pour les périodes estivales 2023-2024, la question s'engage autour de la possibilité de revenir sur cette délibération. Une délibération visant à modifier cette règle sera inscrite au prochain conseil municipal
- **Aménagement de la Place de la mairie** : Jérôme propose de mener un projet d'embellissement et d'aménagement de la place de la mairie, à long terme, ce projet pourrait débiter par la mise en place d'un droit de préemption sur le village afin de pouvoir acquérir le foncier en cas de vente.

La séance est levée à 23h45